



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

### DELIBERATION N° 2026-04/34

Nombre de conseillers	<b>L'an deux mille vingt six</b>
	<b>le 28 avril à 19 heures</b>
en exercice : 29	le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-ZACHARIE</b>
présents : 25	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
	sous la présidence de M. <b>FABRE Claude, 1<sup>er</sup> adjoint</b>
votants : 29	Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 avril 2026
pour : 29	<b>PRESENTS :</b>
contre : 0	Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, COLETTA Eliane,
abstention : 0	DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles,
	MERLO Raymond, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge,
	LEANDRI Stéphanie, DEGIOANNI Jean-Marie, SCHIAPPAPIETRA Eric,
	COULOMB Isabelle, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI
	Virginie, ROMANOFF Juliette, MICHEL Laurianne, CENTOGAMBE-ROUX
	Annie, PASSEREL Claude, DEHIMI Lucien, VAN DER DONCKT Alexis,
	MARCHAND Charlène.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. INES Claude donne procuration à M. FABRE Claude.  
Mme NAUDIN Nathalie donne procuration à M. MERLO Raymond.  
M. DAMMA Frédéric donne procuration à Mme COLETTA Eliane.  
Mme BONIS Valérie donne procuration à M. PASSEREL Claude.

#### **OBJET : DENOMINATION DU JARDIN D'ENFANTS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-30 ;

**Considérant** que la commune vient de créer un nouveau jardin d'enfants composés de 2 aires de jeux ;

**Considérant** l'intérêt de donner une dénomination à cet espace public ;

**Considérant** que la commune souhaite mettre à l'honneur la petite Zoé, atteinte du syndrome du cri du chat, ainsi que l'association « Les Zaventures de Zoé » engagée dans la sensibilisation à ce handicap ;

**Considérant** que le nom proposé respecte les principes d'ordre public et de neutralité du service public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De dénommer ce nouvel espace d'aires de jeux « Les Jardins de Zoé ».
- D'installer une signalétique appropriée pour matérialiser cette dénomination.

- D'autoriser M. le Maire à accomplir d'éventuelles formalités relatives à cette dénomination.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Le Président**



**Claude FABRE**

**La Secrétaire**

**Eliane COLETTA**